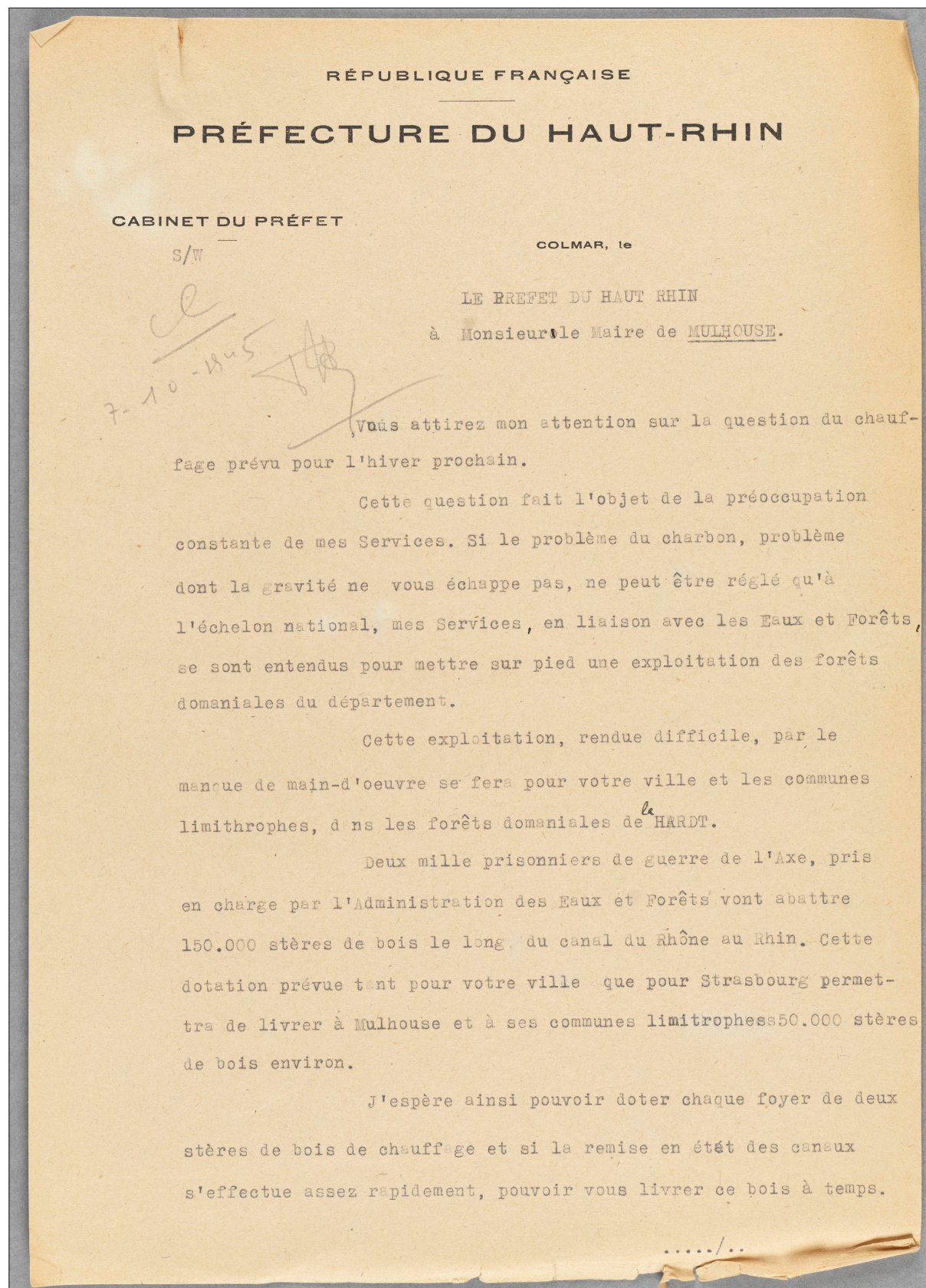


Document 1

Lettre du préfet du Haut-Rhin au maire de Mulhouse,  
sur la question du bois de chauffage, du 7 octobre 1945.  
Archives d'Alsace - site de Colmar, 1123W14.



Lettre du préfet du Haut-Rhin au maire de Mulhouse, sur la question du bois de chauffage,  
du 7 octobre 1945.

Archives d'Alsace - site de Colmar, 1123W14.

En vue d'en prévoir la répartition, je vous prierai de désigner le ou les organismes habilités à recevoir le bois de chauffage destiné à la population de Mulhouse.

La question de la récupération en Allemagne soulève le problème de répartition pour toute la France et seuls les Services de Baden-Baden (G.M.A.) peuvent nous attribuer des dotations supérieures à nos droits stricts en raison de la proximité du Haut-Rhin. Je ne perds pas de vue les possibilités de cet ordre. Par ailleurs, les prélèvements de bois de chauffage de la Forêt Noire ne sont possibles, avec les moyens de transport dont je dispose actuellement, que par voie de terre.

Ces moyens, réduits, sont utilisés par priorité pour le transport de baraques destinées au logement des populations sinistrées et de bois d'oeuvre pris en charge par les Services de la Reconstruction.

Vous comprendrez aisément qu'il ne m'est pas possible d'accorder la priorité des moyens de transport à ceux des Services qui s'occupent de la question du bois de chauffage.

Il m'a paru, en effet, préférable de commencer par loger les gens qui vivent encore dans leurs caves, plutôt que de les laisser passer l'hiver dans cette situation lamentable.

Les déclarations des membres du Gouvernement et la fin de la guerre permettent d'envisager avec plus d'optimisme le problème du charbon, mais rien de concret ni d'officiel ne me permet d'étayer cette opinion. Je crois que le plan de distribution qui prévoyait 400 kgs par foyer de 3 ou 4 personnes pour la carte entière (cas de Mulhouse) pourra être appliqué.

Je ne manquerai pas d'examiner avec intérêt les suggestions que vous pourrez être amené, le cas échéant, à me faire dans ce domaine.

1 Dans quel contexte est écrite cette lettre ?

---

---

---

2 Quelle ressource naturelle devrait être utilisée en priorité pour le chauffage ?

---

---

---

3 Pourquoi cette ressource n'est-elle pas utilisable dans le Haut-Rhin ?

---

---

---

4 Quelle autre solution est trouvée ?

---

---

---

5 Quelles sont les causes des difficultés d'approvisionnement en bois de chauffage ?

---

---

---

6 À quel dilemme est confronté le préfet et comment se justifie-t-il ?

---

---

---

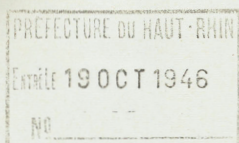


## Document 2

Lettre du maire de la commune de Blodelsheim au préfet du Haut-Rhin, 18 janvier 1946.  
Archives d'Alsace - site de Colmar, 1482W18.

MAIRIE  
DE  
**BLODELSHEIM**  
(Haut-Rhin)

Blodelsheim, le 16 Octobre 1946.



Le Maire de la Commune de Blodelsheim  
à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin  
C o l m a r

Monsieur le Préfet,

En accord avec Messieurs les Maires des communes avoisinantes, je viens porter plaintes concernant le refus d'une attribution de sucre pour la fabrication de vin.

Je ne puis comprendre pour quel motif les habitants des communes de la Hardt qui possèdent quelques ares de vignes ne reçoivent du sucre pour la fabrication du vin, alors que les viticulteurs le touchent en très grande quantité.

Il est inadmissible que des communes telles que les nôtres qui cultivent des betteraves sucrières, qui garantissent en grande partie le ravitaillement par le blé, les légumes et le lait soient privées de cette attribution. Avec quelques kilogrammes de sucre un grand nombre de cultivateurs qui possèdent quelques (ares) ares de vignes pourraient faire leur vin pour l'année 1946-47.

Je vous prie par conséquent de vouloir intervenir énergiquement en notre faveur auprès du ravitaillement, afin qu'une attribution en ce genre nous soit accordée.

Dans l'attente d'une réponse favorable et avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, l'expression de ma haute considération.

Le Maire:

*Pat*





**La chaptalisation** est une méthode qui consiste à ajouter du sucre au jus de raisin avant ou pendant la fermentation pour augmenter le niveau d'alcool du vin. Elle est utilisée surtout dans les régions où les raisins ne mûrissent pas assez à cause du climat. Cela permet d'obtenir un vin plus équilibré sans changer son goût. Cette pratique est encadrée par des règles strictes pour garantir la qualité du vin.



**1** Pour quelle raison le maire de Blodelsheim écrit-il au préfet du Haut-Rhin ?

---

---

---

---

---

---

---

---

**2** Pourquoi estime-t-il cette situation injuste ?

---

---

---

---

---

---

---

---

**3** Quel choix s'impose au préfet ?

---

---

---

---

---

---

---

---

## Document 3

**Lettre du maire de Lutterbach au préfet du Haut-Rhin,**  
concernant les dommages et victimes de guerre dans la commune,  
datée du 1<sup>er</sup> décembre 1947. Archives d'Alsace - site de Colmar, 1138W25.

Mairie de Lutterbach

(Haut-Rhin)

Arrondissement de Mulhouse

Lutterbach, le 1<sup>er</sup> Décembre 1947.

Le Maire de la Commune de Lutterbach

à

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin

ZONE 1

Monsieur le Préfet,

Au nom de Monsieur le Maire, de la Municipalité et de toute notre population, nous avons la grande joie de vous présenter nos salutations les plus sincères, ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet, à M. le Délégué Départemental et à tous ces Messieurs qui vous accompagnent aujourd'hui. Notre joie est d'autant plus sincère que c'est la première fois que Monsieur le Préfet nous honore de sa visite pour prendre contact nécessaire avec ses administrés.

ZONE 2

Le l'année dernière, à peu près à pareille époque, nous avons la visite de votre prédécesseur, notre sympathique Préfet M. PAIRA, que nous avons vu nous quitter à notre grand regret, parce qu'il avait compris notre triste situation et qu'il écoutait toujours avec bienveillance nos plaintes et nos doléances. Aussi avons nous gardé à M. le Préfet PAIRA un excellent souvenir et nous nous sommes toujours empressés de suivre à la lettre ses ordres et ses suggestions en cela bien secondé et aidé par notre cher Sous-Préfet, M. WILTZER.

ZONE 3

Permettez-nous, M. le Préfet, de vous donner un aperçu succinct de notre situation, de ce qui a été fait et de ce qui est encore à faire.

Après la Libération, en Janvier 1945, nous avons enregistré

162 maisons totalement sinistrées  
240 maisons fortement endommagées.  
135 maisons non gravement atteintes.

ZONE 4

Victimes civiles nous comptons 64 et aujourd'hui non-rapatriés 36. 2.200 personnes qui étaient sans toit; aujourd'hui nous comptons de nouveau 2.600 personnes installées bon gré mal gré, mais il reste sur l'effectif d'avant-guerre encore environ un millier de personnes qui n'ont pas encore pu rentrer.

**Lettre du maire de Lutterbach au préfet du Haut-Rhin, concernant les dommages et victimes de guerre dans la commune, datée du 1<sup>er</sup> décembre 1947. Archives d'Alsace - site de Colmar, 1138W25.**

Mairie de Lutterbach

(Haut-Rhin)

Arrondissement de Mulhouse

Lutterbach, le 1<sup>er</sup> Décembre 1947.

- 2 -

### ZONE 5

En ce qui concerne le relogement et les travaux de première urgence, les frais ont été supportés par les sinistrés eux-mêmes, parce que les entrepreneurs ne voulaient pas commencer les travaux sans qu'ils étaient sûrs d'avoir les factures payées et malgré nos instances il y a encore à peu-près 50% des sinistrés qui n'ont pas encore obtenu satisfaction ou seulement partiellement pour le remboursement des sommes avancées.

Comme dit, en Janvier dernier, M. le Préfet PAIRA, lors d'une conférence, nous avait promis que 72 logements seraient dans les trois mois remis en état. Cette promesse n'a pas pu être réalisée; il y a beaucoup de logements qui sont en train d'être réparés, mais, est-ce question finance ou manque de matériaux, la plupart de ces logements ne sont pas encore en état d'être habités et de ce fait nous avons au moins encore 150 familles qui sont très mal logées.

### ZONE 6

Passons maintenant aux travaux D.G.

### ZONE 7

Le M.R.U. accorde aux sinistrés pour commencer les travaux de reconstruction une avance de 25% de la somme reconnue, or nous avons l'occasion de constater que cette avance était insuffisante et pour arriver à ce qu'il n'y ait pas de retard dans les constructions, il serait nécessaire de faire une avance de 50%, parce que la seconde avance de 25% arrive avec de tels retards que les travaux faute de fonds sont forcément interrompus et alors l'entrepreneur délaisse ce chantier et le sinistré à toutes les peines pour le décider à reprendre les travaux lorsque les fonds sont enfin arrivés. De tout cela, perte de temps, ennui à n'en plus finir, tandis que avec une avance de 50% les maisons pourraient être carrément mis sous toits.

Comme notre commune a un plan d'urbanisme et que les travaux de remembrement avancent très lentement, il serait nécessaire d'activer en ce sens que les expropriations et les ententes à l'amiable seraient mises à point pour nous permettre les constructions au printemps prochain. Cette question est intimement liée à la nouvelle rue dans la zone de compensation et il serait à souhaiter que toutes les rues projetées seraient mises en état le plus vite possible.

### ZONE 8

De plus, notre population n'est pas du tout d'accord avec la manière de fixer les dommages pour des maisons en torchis. Ces maisons, malgré qu'elles

./.

**Lettre du maire de Lutterbach au préfet du Haut-Rhin, concernant les dommages et victimes de guerre dans la commune, datée du 1<sup>er</sup> décembre 1947. Archives d'Alsace - site de Colmar, 1138W25.**

Mairie de Lutterbach

(Haut-Rhin)

Arrondissement de Mulhouse

Lutterbach, le 1<sup>er</sup> Décembre 1947.

- 3 -

### ZONE 8

aient un âge respectable, possèdent toutes un cadre et une toiture en chêne et de ce fait elles auraient pu être habitées encore pendant des dizaines d'années. Du reste, comme preuve de leur résistance, le fait qu'elles soient encore debout, malgré les innombrables explosions qu'elles ont subies pendant les neuf semaines avant la Libération.

Ces messieurs du contrôle ont parlé pour ces maisons d'une vétusté de 60% et de ce fait ces sinistrés avec la petite somme qui leur reviendrait seraient pratiquement frustrés de leur propriété, car avec les 40% qui leur reviendraient, il serait absolument impossible de construire, d'autant plus qu'il s'agit dans ces cas de familles d'ouvriers.

### ZONE 9

Maintenant encore une question sur l'installation de l'eau, du gaz et de l'électricité pour les maisons qui à la suite de l'urbanisme seront transportées dans la zone de compensation ou à un autre emplacement. Qui prendra à charge ces différents travaux?

### ZONE 10

Dans la loi sur les dommages de guerre il ya un article qui exige la retenue de 20% sur les dommages, or, il est connu que cette manière d'agir prive les sinistrés de terminer une fois pour toutes les travaux, alors les logements restent inachevés et pour récupérer ces 20% un tas de paperasserie et perte de temps.

### ZONE 11

Il nous reste encore à vous informer de ce qui a été fait depuis la Libération.

### ZONE 12

En 1946 nous n'avions pas grand chose à porter à notre actif. Heureusement que l'année 1947 nous a donné une assez grande satisfaction, car nous avons 7 maisons qui ont été entièrement reconstruites et qui sont sous toit. Pour la 2<sup>ème</sup> tranche il nous a été accordé 23 reconstructions et nous osons espérer que le pourcentage de ces maisons à reconstruire sera encore fortement majoré, de manière à nous permettre que dans un avenir proche nous aurons entière satisfaction. A la suite de la nomination de Monsieur GANTNER comme Inspecteur-Subdivisionnaire du Secteur de Lutterbach, ce dernier a fait un grand effort pour nous faire réparer 72 logements en travaux d'office. Il reste encore 42 logements dont les conventions sont en train d'être signées. Malheureusement ces 72 logements n'ont pas pu être terminés à fond, puisqu'il y avait manque de matériaux et de main-d'œuvre.

**Lettre du maire de Lutterbach au préfet du Haut-Rhin, concernant les dommages et victimes de guerre dans la commune, datée du 1<sup>er</sup> décembre 1947. Archives d'Alsace - site de Colmar, 1138W25.**

Mairie de Lutterbach

(Haut-Rhin)

Arrondissement de Mulhouse

Lutterbach, le 1<sup>er</sup> Décembre 1947

- 4 -

### ZONE 13

Lorsque ces 114 logements seront habitables tous ces gens qui pour le moment sont mal logés trouveront facilement un logement approprié. Comme il est impossible à bien des propriétaires d'avancer l'argent nécessaire pour mettre ces maisons en état, nous prions M. le Préfet d'intervenir auprès du M.R.U. pour que les travaux d'office peuvent continuer.

### ZONE 14

En dernier lieu nous nous permettons de signaler que les artisans ne sont pas encore en possession de la série de prix depuis longtemps promise et que nous risquons le coup que les entrepreneurs refusent de continuer et d'entreprendre des travaux si le M.R.U. ne leur donne pas satisfaction dans cette question.

### ZONE 15

Pour terminer, nous prions M. le Préfet de bien vouloir examiner nos doléances et nous ne doutons pas que Monsieur le Préfet y apportera toute sa bonne volonté et nous espérons fermement qu'avec de la patience nous arriverons à contribuer par nos efforts réunis à relever notre village de ses ruines pour le bien-être de ses habitants et de la patrie entière.

Espérant que notre demande sera prise en considération, veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

### ZONE 16

Le Maire:



*W. Pichp*



**La lettre administrative** est un document adressé par une administration pour informer le destinataire ou pour lui faire part d'une décision.

L'organisation de la lettre répond à des attentes précises ; analyser son organisation permet donc de mieux la comprendre.

Pour vous aider, **le document de 4 pages est découpé en plusieurs zones**, numérotées de 1 à 16 (voir identification sur chaque page).

Chaque zone « transmet » des informations et renseignements spécifiques.

## ? • CONSIGNES/QUESTIONS • ?

- ❶ Lisez attentivement la lettre et identifiez les idées générales par zone (prise de notes sur brouillon).
- ❷ Parmi les phrases fournies ci-dessous, choisissez celle qui vous semble le mieux décrire chaque zone. Notez-la, ou reportez la lettre correspondante, dans le tableau récapitulatif.
- ❸ Résumez avec vos propres mots les idées principales dans la 3<sup>e</sup> colonne du tableau récapitulatif.
- ❹ Dans la lettre, comment peut-on appeler les éléments des zones 3, 6 et 11 ?

| PROPOSITIONS DESCRIPTIVES POUR CHAQUE ZONE |                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a.                                         | Le maire dresse le bilan de la situation (dommages matériels, nombre de sinistrés).                                                                   |
| b.                                         | Le maire annonce qu'il va parler des travaux.                                                                                                         |
| c.                                         | Le maire annonce qu'il va faire un bilan de la situation.                                                                                             |
| d.                                         | Les entraves administratives sont trop lourdes (avance accordée par le MRU insuffisante, lenteur des travaux de remembrement et des expropriations).  |
| e.                                         | Le maire montre les obstacles (frais assumés par les sinistrés, promesse préfectorale non tenue).                                                     |
| f.                                         | Le maire annonce que les entrepreneurs ne peuvent pas travailler car ils ne disposent pas des prix.                                                   |
| g.                                         | Lettre écrite par le maire de Lutterbach au préfet le 1 <sup>er</sup> décembre 1947.                                                                  |
| h.                                         | Le maire demande le soutien du préfet et son intervention auprès du MRU.                                                                              |
| i.                                         | Nombreux désaccords entre les habitants et les « messieurs du contrôle » qui estiment les maisons vétustes, alors qu'elles étaient encore habitables. |
| j.                                         | Signature du maire de Lutterbach et cachet de la mairie.                                                                                              |
| k.                                         | Critique de la loi sur les dommages de guerre qui freine la réalisation des travaux nécessaires.                                                      |
| l.                                         | Demande finale et formule de politesse.                                                                                                               |
| m.                                         | Le maire se dit heureux de rencontrer le préfet et précise qu'il regrette l'ancien préfet.                                                            |
| n.                                         | Le maire se dit satisfait de ce qui a été réalisé durant l'année 1947.                                                                                |
| o.                                         | Le maire annonce qu'il va dresser le bilan de ce qui a été fait depuis la Libération.                                                                 |
| p.                                         | Expression d'une inquiétude sur les futurs travaux de modernisation (eau, gaz, électricité).                                                          |

| TABLEAU RÉCAPITULATIF |                                   |                              |
|-----------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Zone                  | Proposition/lettre correspondante | Résumé des idées principales |
| 1                     |                                   |                              |
| 2                     |                                   |                              |
| 3                     |                                   |                              |
| 4                     |                                   |                              |
| 5                     |                                   |                              |
| 6                     |                                   |                              |
| 7                     |                                   |                              |
| 8                     |                                   |                              |
| 9                     |                                   |                              |
| 10                    |                                   |                              |
| 11                    |                                   |                              |
| 12                    |                                   |                              |
| 13                    |                                   |                              |
| 14                    |                                   |                              |
| 15                    |                                   |                              |
| 16                    |                                   |                              |